

Pièces à fournir à l'inscription

- 1 fiche d'inscription dûment remplie et signée par le tireur ou ses parents s'il est mineur
- 1 photo d'identité
- 1 certificat médical ou un QS sport.
- Pour une première inscription au club, un certificat médical est demandé.
- Pour les deux années suivantes, un QS sport sera suffisant dans la mesure où il ne contiendra que des réponses négatives.
- Le règlement de l'Adhésion en espèces/chèque(s), chèque vacances, Virement ou CB. Si le règlement se fait en 3 fois, tous les chèques devront être donnés à l'inscription. Ils ne seront touchés qu'aux dates mentionnées au dos de cette feuille. Les chèques sont à établir à l'ordre du CEPG.



Matériels

- Pour les 2 cours d'essais, un pantalon de sport, un tee-shirt et des chaussures de sport avec des semelles propres et non marquantes.
- Pour l'inscription finale il est demandé d'acheter un Bustier (*pour les filles*), une sous-cuirasse de protection, un pantalon d'escrime et un gant (*Voir le Maître d'Armes*) (*Possibilité d'achat de matériel d'occasion : Voir avec le maître d'armes*).
 - A partir de la catégorie M11, chaque tireur devra posséder au moins une épée et un fil de corps.
 - Pour la participation aux compétitions à partir de la catégorie M15, il est impératif qu'ils aient leur propre tenue complète aux normes FFE, 2 armes personnelles ainsi que 2 fils de corps, le tout marqué à leur nom.
 - Pour la première année de pratique La veste peut être prêtée par le club dans la mesure des disponibilités et en échange d'un chèque de caution de 100€.
 - A partir de la deuxième année, les tireurs devront impérativement s'équiper d'une veste, d'un masque, d'un fil de corps.
 - Une location pour la veste pourra être proposée aux tireurs si disponibilité de matériels suffisantes.

Contacts

- Salles d'armes : 04 93 36 50 07
- Email : cercledescrimepaysdegrasse@gmail.com ou flovinat25@gmail.com
- Maîtres d'armes : Michaël LEGROS Tel : 06 74 91 84 52

Informations

- Le montant de la licence est reversé en totalité à la Fédération Française d'Escrime.
- Le règlement de la cotisation du club peut se faire en trois fois.
Une attestation de paiement peut vous être délivrée sur demande. La participation aux entraînements ne sera effective que si le dossier est rendu complet au

secrétariat du CEPG ou au maître d'armes. Un dépôt vente de matériel d'occasion est disponible toute l'année au CEPG.

Un dépôt vente de matériel d'occasion est disponible toute l'année au CEPG.

La participation aux entraînements ne sera effective que si le dossier est rendu complet au secrétariat du CEPG ou au maître d'armes. Un dépôt vente de matériel d'occasion est disponible toute l'année au CEPG.

Un dépôt vente de matériel d'occasion est disponible toute l'année au CEPG.